

ÉDITORIAL

L'État-nation face à l'Europe des tribus

Thierry RAMBAUD
Professeur des universités

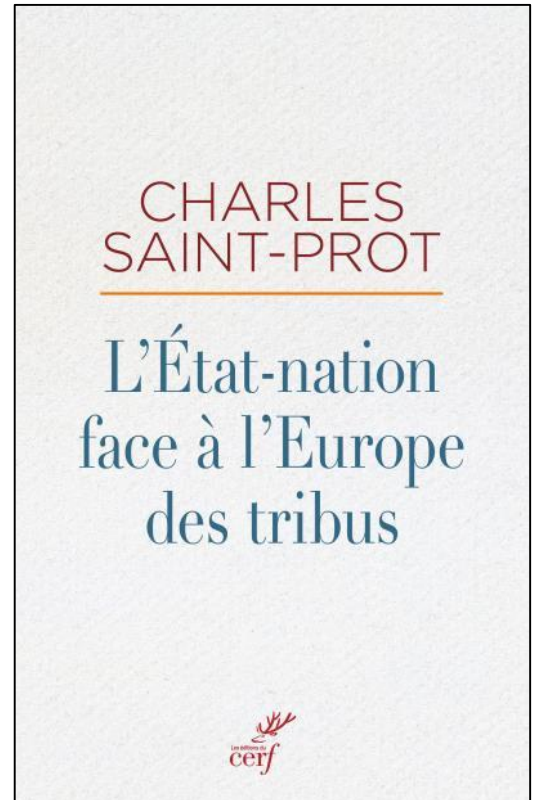
C'est un bel essai de défense vigoureuse de l'État-nation que vient de publier Charles Saint-Prot. On reconnaîtra, tout d'abord, à l'auteur deux qualités essentielles : la défense d'une vraie thèse, celle du risque de délitement de l'État-nation que ferait encourir à la France la ratification de la Charte européenne des langues régionales et minoritaires, et la force d'une ferme conviction patriotique qui fait aujourd'hui bien souvent défaut, tant l'État est enserré et dépassé à la fois par l'Europe et par les régions. D'une plume alerte et vigoureuse, l'auteur étaye sa thèse autour de courts chapitres stimulants et de termes combattifs et engagés : « les origines douteuses de l'eurofédéralisme », « quand les politiciens bradent la nation », « les lobbies particularistes contre le bien commun », « bienvenue au Moyen Âge »... On retiendra particulièrement cette forte affirmation « Pourquoi la France ? Parce que, sans elle, que serions-nous ? »

Dans la ligne de mire de Charles Saint-Prot, figure la Charte européenne des langues régionales et minoritaires, un texte élaboré dans le cadre du Conseil de l'Europe, qui présente « l'objectif ultime de démanteler l'État-nation, et les valeurs qu'il exprime, pour imposer l'Europe fédérale des régions... » A travers sa langue, c'est en réalité la nation française qui est visée et de citer Max Gallo : « depuis cinq siècles, le français a forgé notre pays. Quand se pose la question de la langue, c'est aussi la question de la nation... et de son unité qui est mise sur la table... »

A rebours de cette *Weltanschauung*, l'auteur rappelle à juste titre que la nation repose sur l'existence d'un « être commun et plus encore sur un faire commun qui ne saurait s'épuiser dans une vision éthérée de la coexistences des communautés ». Il établit un lien entre le particularisme régionaliste et le supranationalisme, l'un et l'autre visant à « détricoter la nation française en créant une brèche dans son identité linguistique et, du coup, en ouvrant la voie à tous les communautarismes : linguistiques d'abord, mais ensuite religieux, ethniques et autres ». La démonstration, qui mélange avec talent des arguments juridiques, géopolitiques et historiques, est bien souvent convaincante.

On peut évidemment ne pas partager certains propos de l'auteur, dont le propos, à nos yeux, aurait parfois mérité d'être nuancé en rappelant notamment que l'Union européenne, comme le Conseil de l'Europe, n'imposant leur loi à des États qui ne disposeraient d'aucune faculté de retrait, l'exemple du Brexit est là pour nous le rappeler, et que la responsabilité principale en revient aux gouvernements nationaux. D'ailleurs Charles Saint-Prot, qui prend souvent comme référence la politique nationale des rois capétiens et celle du général de Gaulle, rappelle que « comme toujours, tout est affaire de volonté. C'est ce qui manque le plus aux dirigeants politiques... »

[L'État-nation face à l'Europe des tribus](#), Charles Saint-Prot, Les éditions du Cerf, 2017, 128 pages, 10 €.



Servi par une grande culture et de nombreuses références, le présent essai nous invite à réfléchir à l'avenir de notre État-nation en France en nous mettant en garde contre certaines dérives problématiques de nature à porter atteinte « à ce plus vaste des cercles naturels de communauté sociale ».

Quoi qu'en pensent les idéologies supranationales et les féodalités de toutes sortes, c'est bien l'État-nation qui est d'actualité.

Lui seul est en mesure de relever les grands défis de l'heure en préservant la souveraineté nationale, les libertés et la dignité des citoyens, c'est-à-dire, en fin de compte, le bien commun sans lequel il n'y a pas de politique légitime.

Le défi du contrôle des espaces frontaliers en Afrique

Communication de Charles Saint-Prot, directeur général de l'Observatoire d'études géopolitiques (Paris) au Forum international de Marrakech sur « les Enjeux stratégiques et nouveaux sanctuaires du terrorisme », lors de la séance plénière du 11 février 2017.

« La question de la sécurisation des frontières est de première importance car elle est la condition de la stabilité sans laquelle il ne peut y avoir de développement. Il faut bien noter dans la région sahélo-saharienne une prolifération des bandes extrémistes et de trafics divers : armes, mouvements de capitaux suspects, êtres humains, drogue des mafias latino-américaine, souvent en cheville avec des groupes terroristes et/ou séparatistes dont le Polisario qui est un important facteur d'instabilité régionale. À cet égard, on peut rappeler que le principe d'intangibilité des frontières tracées par la colonisation n'est évidemment pas opposable au Maroc qui est une nation millénaire. Le Maroc a donc été en droit d'opposer le seul principe opérant en l'espèce : le droit du retour à son intégrité territoriale, qui est un droit reconnu internationalement.

La sécurité nécessite des États forts et déterminés. Quand les frontières sont sécurisées par un État volontaire doté d'une armée efficace la menace est moindre. On le voit bien dans le sud du Maroc, avec le mur de protection mis en place dans les années 1980 au Sahara marocain d'abord contre la menace militaire des troupes algériennes, cubaines et d'autres pays du bloc communiste, sous couvert d'une entité séparatiste fantôme. Ce mur et les efforts considérables de l'armée marocaine a permis de sécuriser la région. Aujourd'hui la menace militaire s'est estompée du fait de l'effondrement du bloc communiste, mais le mur est un rempart puissant contre l'action des bandes terroristes et mafieuses à la frontière du sud marocain. Cette frontière bien sécurisée protège le Maroc et, il convient de le souligner, l'Europe contre les flux des bandes terroristes et criminels.

En Afrique, il faut à la fois renforcer les États et mettre en place des coopérations concrètes. Chaque État ne peut se replier sur son pré carré puisque la menace est précisément collective. L'objectif consiste à trouver des solutions et resserrer les liens entre les divers appareils sécuritaires des États. Pour cela, il est nécessaire de s'appuyer sur l'expérience et le savoir-faire de pays *leaders* en la matière, comme le Maroc. Dans ce domaine, comme dans d'autres, le retour du Maroc au sein de l'Union africaine est donc une chance pour l'Afrique. »



ACTIVITÉS



> Colloque sur le retour du Maroc à l'UA

L'Institut des études africaines (IEA) de Rabat, dirigé par le professeur Yahia Abou el Farah, a organisé un débat sur « Le retour du Maroc à l'Union africaine : défis, opportunités et perspectives », à Rabat, le 15 février 2017.

Charles Saint-Prot a présenté une communication à ce colloque auquel ont pris des experts et des chercheurs spécialistes dans le droit international.



> Parlement européen : Femmes en Méditerranée

Le Dr Zeina el Tibi, présidente déléguée de l'Observatoire d'études géopolitiques de Paris, a participé à une conférence sur l'état des lieux des droits des femmes en Méditerranée, organisée le 7 mars 2017 au Parlement européen à Bruxelles par le Groupe PPE, sous la présidence de la vice-présidente du groupe Mme Mariya Gabriel.

Elle a présenté une communication sur « L'évolution et l'influence de la femme dans les sociétés du sud de la Méditerranée ».

> Prochaines activités

20 avril : Conférence de Charles Saint-Prot sur « L'État face à la mondialisation » à Sciences Po.

26 avril : Forum de l'Association des femmes arabes de la presse et de la communication et l'ISESCO au Sénat (Paris), avec le soutien de l'Observatoire d'études géopolitiques, sur « Les femmes des deux rives de la Méditerranée face à l'extrémisme ».

30 avril : Conférence de Jean-Yves de Cara et Charles Saint-Prot sur « les constitutions arabes » à Sciences Po (18h30).

24 et 25 mai : Zeina el Tibi participe au colloque de Fundación Tres Culturas sur « la femme en Méditerranée » à Jerez de la Frontera.

Le Maroc, plus que jamais en Afrique

Christophe BOUTIN
Professeur des universités

« Il est beau, le jour où l'on rentre chez soi, après une trop longue absence ! » Ainsi débutait le discours de Mohammed VI prononcé le 31 janvier 2017 devant les chefs d'État de l'Union africaine, qui, la veille avaient décidé de faire du Maroc le nouveau membre de l'organisation panafricaine.

Un petit retour en arrière s'impose pour comprendre cette intégration tardive. Pour rappeler, d'abord, que le Maroc, par la voix de son souverain, Mohammed V, avait été l'un des principaux porteurs du projet d'union continentale au moment de la décolonisation. On se souviendra par exemple de l'action du « groupe de Casablanca », du nom des participants à la conférence internationale organisée dans cette ville en 1961. Très logiquement, le royaume chérifien devint ensuite membre de l'Organisation de l'Unité Africaine, créée en 1963 et qui laissa la place en 2002 à l'Union africaine. Mais le Maroc n'était alors plus présent dans l'institution depuis presque vingt ans. Les choses changent en effet lorsque la République Arabe Sahraouie démocratique, création du Front Polisario en 1976, est d'abord reconnue comme un État par l'OUA, à l'encontre de toutes les définitions du droit international, puis acceptée comme membre en 1982 et pleinement intégrée au sommet d'Addis-Abeba en 1984. Le conseiller du roi Hassan II, Ahmed Réda Guédira, lit alors ce message du souverain marocain : « *Voilà, et je le déplore, l'heure de nous séparer. En attendant des jours plus sages, nous vous disons adieu et nous vous souhaitons bonne chance avec votre nouveau partenaire.* »

« Adieu » à l'OUA donc, mais aucunement adieu à l'Afrique. « *Africain est le Maroc. Africain, il le demeurera. Et nous tous Marocains restons au service de l'Afrique (...) nous serons à l'avant-garde pour préserver la dignité du citoyen africain et le respect de notre continent* » continuait Hassan II dans son message de 1984. On dit souvent que le Maroc est un arbre dont les racines sont africaines, rappelant combien son histoire a eu partie liée avec les zones sahariennes et subsahariennes. Cet attachement du royaume à son continent ne s'est donc pas démenti après 1984 et a été plus perceptible encore depuis l'arrivée au pouvoir en 1999 de Mohammed VI. Le nouveau souverain a porté et porte encore la politique africaine de son pays, ayant effectué près de 50 visites dans 27 pays africains depuis son intronisation. Des visites souvent longues, durant lesquelles de nombreux accords bilatéraux sont signés dans les secteurs public et privé (près d'un millier depuis 2000), mais qui sont aussi le moment de discussions et de concertations dans lesquelles le Maroc use de toutes les facettes de son *soft power*.



L'économie y joue bien sûr un rôle central : le Maroc est le premier investisseur africain en Afrique de l'Ouest et le deuxième investisseur du Continent, intervenant principalement dans les domaines de l'agriculture, de la banque, des mines, du tourisme et de la logistique. Mais le royaume a cherché à développer dans ces domaines un modèle de « coopération Sud-Sud » mêlant économie et assistance technique, une stratégie permettant un développement conjoint des partenaires. On y privilégie les éléments indispensables à un développement durable où le royaume dispose d'une expertise internationalement reconnue, qu'il s'agisse d'infrastructures, d'énergies renouvelables ou de sécurité alimentaire. Lors de la COP 22 de Marrakech le souverain a ainsi lancé l'Initiative pour l'Adaptation de l'Agriculture Africaine au changement climatique (Initiative Triple A). Les cadres marocains travaillant en Afrique sont autant de membres d'un réseau d'influence auquel s'ajoute celui, économique-culturel, des étudiants étrangers, notamment africains, ayant bénéficié de bourses d'étude au Maroc (6 000 bourses annuelles)

Le Maroc n'a pas non plus manqué à ses obligations en matière de sécurité africaine alors même qu'il ne siégeait pas à l'UA. Il a d'abord participé à six opérations de maintien de la paix menées en Afrique par l'ONU (par exemple en Côte d'Ivoire, République Démocratique du Congo ou République Centrafricaine), déployant des contingents qui ont toujours fait la preuve de leur efficacité.

Par ailleurs, alors que se développent en zone sahélienne les métastases du terrorisme islamique, le Maroc, dont le souverain est Commandeur des croyants, a joué la carte d'un « Islam du juste milieu », celle d'un rite malékite présent dans toute l'Afrique de l'Ouest. La fondation Mohammed VI des oulémas accueille ainsi pour les former à cette approche modérée des imams venus de pays africains, tandis que le Maroc maintient ses liens historiques avec les puissantes confréries religieuses d'Afrique de l'Ouest.

S'il s'est retiré un temps de l'organisation continentale, le Maroc a aussi continué à coopérer durant toutes ces années, avec les organisations sous régionales africaines. Il est membre de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) et de la Communauté des États Sahélo-Sahariens (la CENSAD), observateur auprès de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), et a initié la Conférence Ministérielle des États Africains Riverains de l'Atlantique.

(suite p 4).

(Suite de la page 3).

Enfin, le Maroc n'a jamais cessé de défendre les intérêts du continent sur la scène internationale. En 2000, dans un message adressé au Sommet de l'ONU du millénaire, Mohammed VI déclarait que « *l'Afrique, qui est marginalisée dans tous les secteurs de la vie internationale, a l'impérieux besoin d'une stratégie de mise à niveau multi-frontale* ». En 2002, il déclarait à la conférence internationale de l'ONU sur le financement du développement, que « *l'Afrique mérite une attention particulière et prioritaire* ». Dans son discours à l'Assemblée générale des Nations Unies 2015 il lançait « *un appel à l'Organisation des Nations Unies et aux institutions financières régionales et internationales pour élaborer un plan d'action pour la transformation économique en Afrique et fournir des ressources pérennes pour son financement* ». Et dans son discours prononcé à l'ouverture du Sommet Africain de l'Action, tenu en 2016 à son initiative pendant la COP 22 à Marrakech, il déclarait : « *Il importe que notre continent s'exprime d'une seule voix, qu'il exige justice climatique et mobilisation des moyens nécessaires, qu'il émette des propositions concertées, en matière de lutte contre les changements climatiques* ».

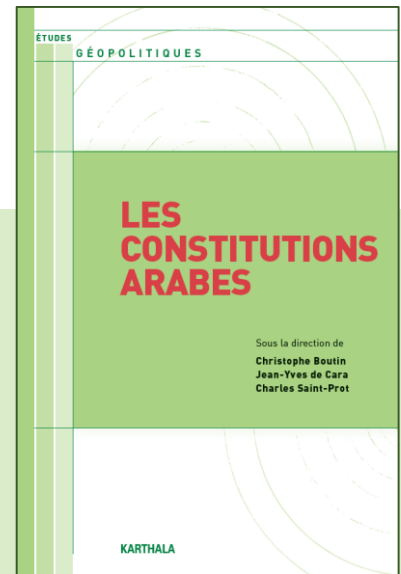
On comprendra que le retour du Maroc à sa demande au sein de l'Union africaine était une évidence. Les rares opposants ont été sans surprise ceux qui ont utilisé pendant des années l'Union pour se constituer des chasses gardées que leur garantissait un poids économique aujourd'hui vacillant : l'Algérie, qui entend bien régner sans partage sur la zone sahéenne, et plus encore depuis l'effondrement du régime libyen, ou l'Afrique du Sud, vassalisant elle les anciennes colonies notamment anglophones qui l'entourent. Leur échec a été patent et le président guinéen Alpha Condé, élu à la tête de l'UA, a su couper court à d'inutiles propositions pour faire constater par ses pairs l'évident consensus pro-marocain.

Depuis cette réintégration, la politique africaine du royaume s'est encore confirmée. Le souverain marocain a d'abord repris ses tournées africaines, montrant que les débats continentaux de l'Union ne se substituaient pas à l'enrichissement né de relations bilatérales mais le complétaient. Car, de part et d'autre, on ne peut écarter le fait que l'État partenaire est aussi un interlocuteur à même d'orienter la politique continentale.

Par ailleurs, le Maroc semble avoir pris en compte l'échec de l'Union du Maghreb Arabe, la zone la moins intégrée du continent et ce à cause de la crise avec l'Algérie, et vient de demander à intégrer le club des 15 États de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). C'est une sous-région que le souverain connaît bien, qu'il a souvent visité, dans laquelle de très nombreux accords ont été signés, dont celui portant sur un grand projet structurant, le Gazoduc Maroc-Nigeria (pays où se trouve le siège de l'organisation et la moitié de ses 320 millions d'habitants), une zone enfin où le Maroc compte de nombreux alliés politiques. L'intégration y est une réalité, avec un commerce inter-régional qui représente au minimum 10%, (pour moins de 3% dans l'UMA), un passeport unique, et où l'on parle même d'établir une monnaie unique pour 2020. Une entité enfin qui a su agir sur le plan sécuritaire, au Libéria en 2003 ou en Gambie en 2016-2017.

Quelle que soit l'évolution sur ce dernier point, le Maroc s'affirme un peu plus comme un acteur majeur de la politique africaine, apportant les éléments d'un nouvel équilibre à un continent qui en a bien besoin.

LECTURE



L'intérêt d'une réflexion sur la situation politique et institutionnelle dans le monde arabe, après la phase d'agitation que certains ont cru pouvoir appeler « printemps arabe », est manifeste.

Le présent ouvrage propose une analyse des évolutions de chacun des 22 États de la Ligue arabe. Au rappel des principales dispositions constitutionnelles s'ajoutent une présentation du cadre politique, une analyse de la pratique institutionnelle et un bilan des avancées ou des blocages.

Direction de Christophe Boutin, Jean-Yves de Cara et Charles Saint-Prot. Avec les contributions de : Emilio Dabed, Michel Degoffe, Michel de Guillen Schmidt, Alain Laquière, Philippe Lauvaux, Frédéric Pons, Michel Raimbaud, Thierry Rambaud, Frédéric Rouvillois.

Les constitutions arabes, 342 pages, 24 euros, [éditions Karthala](#).

L'Observatoire d'études géopolitiques (OEG) de Paris est un institut de recherche qui a pour objet de contribuer à la promotion et au rayonnement de la recherche scientifique dans les différents domaines de la géopolitique.

Il rassemble des chercheurs, des universitaires et des experts indépendants. L'OEG a son siège à Paris, un bureau à Beyrouth pour le Proche-Orient, des représentants au Caire, à Dakar, à Rabat et à Bruxelles, et des correspondants sur les cinq continents.

Directeur : Charles Saint-Prot
Présidente déléguée : Zeina el Tibi
Président du Conseil scientifique : Jean-Yves de Cara
Direction des programmes : Christophe Boutin
Direction des études : Thierry Rambaud et Frédéric Rouvillois

Siège de l'OEG : 14 avenue d'Eylau – 75016 Paris
Tél : + 33 (0) 1 77 72 64 27 et 28 / **Fax** : + 33 (0) 1 77 72 64 29
Mail : etudesgeo@yahoo.com
Directrice de la publication : Zeina el Tibi - **ISSN** : 2106-5187



**14 avenue d'Eylau
75016 Paris (France)**
Suivez-nous sur Twitter :
[@Obsetudesgeopo](#)